

L'ENQUÊTE EN BREF

Démarche, conditions et retombées

■ Démarche

- La démarche d'innovation dans les cégeps est planifiée et non improvisée.
- Pour environ 65 % des innovations, les collèges avaient une idée claire au départ de ce qu'elle allait être et avaient envisagé plusieurs solutions. Dans plus de 75 % des cas, une planification détaillée de la marche à suivre avait été établie, des objectifs à court, à moyen et à long terme avaient été déterminés, un calendrier d'implantation et des priorités d'action établis, et les ressources nécessaires y avaient été affectées.
- Le rôle du porteur de dossier est important dans la démarche.
- Près de 30 % des innovations ont nécessité l'embauche de personnel supplémentaire.

■ Conditions de mise sur pied

- D'après les résultats de l'enquête, les contraintes financières et matérielles, la surcharge de travail du personnel et le facteur temps sont les trois principaux obstacles à l'innovation dans les collèges, et ce, quel que soit le secteur ou le type d'innovation.

- Parmi les 259 innovations répertoriées, quelque 222 (85 %) ont rencontré au moins un obstacle important à leur mise en place. Cependant, ces obstacles sont éparés et aucun pris isolément n'a, en soi, représenté une entrave majeure à l'innovation.
- Le premier obstacle à l'innovation dans les collèges, indépendamment du budget de l'établissement, sont les contraintes financières ou matérielles. En cela, les cégeps ne sont pas différents des organisations publiques, des municipalités ou des entreprises de services, pour qui le coût des innovations représente un obstacle majeur.
- La réussite de l'innovation du point de vue des acteurs ne se fonde pas sur une seule condition, mais dépend de plusieurs facteurs qui, ensemble, constituent les leviers du succès, ou non, de l'innovation.
- Les collèges misent avant tout sur leurs ressources internes pour innover. La concertation, le leadership du porteur du dossier, la présence d'un personnel qualifié pour le mettre en œuvre, l'engagement de la direction et du personnel figurent parmi les principaux leviers de l'innovation documentée, ayant constitué des facteurs de réussite dans plus de 90 % des cas.
- La persévérance et le soutien continu apporté au projet, comme sa pertinence au regard des besoins du milieu, ont également été des éléments déterminants de plus de 90 % des innovations.
- Les dispositifs mis en place par les collèges pour soutenir les initiatives favorisent également l'innovation. En ce sens, la culture organisationnelle et la formation sont essentielles dans le processus d'innovation.

L'INNOVATION
DANS
LES CÉGEPS
DU POINT DE VUE
DES ACTEURS

Retombées

- Plus de 80% des projets novateurs atteignent les objectifs fixés au départ. Ils ont d'importantes retombées sur le milieu collégial comme sur le milieu externe.
- Le développement ou l'amélioration de la qualité des services aux étudiants figure parmi les cinq principales retombées de l'innovation.
- L'innovation entraîne une redynamisation du milieu interne, une plus grande ouverture au changement et une revalorisation de certains secteurs au sein du collège, dans plus de 65% des cas. Les innovations favorisent le développement ou le maintien d'un sentiment d'appartenance, dans plus de 55% des cas.
- Les effets de l'innovation sur le milieu collégial sont, du point de vue des acteurs, positifs plus de huit fois sur dix.

Les leviers de l'innovation dans les collèges en fonction de leur degré d'importance*

	Très / Assez important	Peu / Pas important
La concertation	98,4 %	1,6 %
Le leadership du porteur de dossier	98,0 %	2,0 %
La pertinence du projet au regard des besoins	97,3 %	2,7 %
La présence de personnel qualifié pour mettre en œuvre le projet	95,1 %	4,9 %
L'engagement de la direction	93,5 %	6,5 %
La persévérance, le soutien continu apporté au projet	92,1 %	7,9 %
L'engagement du personnel	88,4 %	11,6 %
La capacité d'adaptation en cours de projet	88,2 %	11,8 %
La transparence de la démarche	87,6 %	12,4 %
Le degré de planification du projet	87,4 %	12,6 %
La consultation du milieu	83,0 %	17,0 %
La disponibilité des ressources	80,3 %	19,7 %
L'adhésion du milieu concerné au projet	79,7 %	20,3 %
La capacité à gérer le risque	64,1 %	35,9 %
L'apport d'une ressource externe	47,8 %	52,2 %
Les programmes gouvernementaux	45,2 %	54,8 %

* sur les cas applicables